RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 4270C51B-DC3C-425E-9F94-CA5C0BE39EE1

2M PARTNERS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 900 Euros
Siège social : Route du Village
Lieu-dit Saint Pancrace
20600 Furiani

RCS BASTIA 834 169 567

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2024

Les associés de la société 2M PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 900 euros, divisé en 90 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur ALBERTI Marc** propriétaire de 45 actions

- **Monsieur MURATI Joseph** propriétaire de 45 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Marc-Antoine ALBERTI,** Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Transfert de siège social,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

Paraphe Paraphe DS

Docusign Envelope ID: 4270C51B-DC3C-425E-9F94-CA5C0BE39EE1

- la feuille de présence,

- le rapport de la gérance,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du Route du Village, Lieu-dit Saint Pancrace, 20600 Furiani **au** Route Territoriale 11, Lieu-dit Mezzane, 20600 Furiani, à compter de ce jour, et en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante:

ARTICLE 4 - SIEGE

"Le siège social est fixé : " Route Territoriale 11, Lieu-dit Mezzane, 20600 Furiani"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Paraphe Paraphe DS

Docusign Envelope ID: 4270C51B-DC3C-425E-9F94-CA5C0BE39EE1

Monsieur ALBERTI Marc *Faire précéder la signature de la mention manuscrite* *« Lu et approuvé »*	[redacted]
Monsieur MURATI Joseph *Faire précéder la signature de la mention manuscrite* *« Lu et approuvé »*	[redacted]
Monsieur Marc-Antoine ALBERTI *Faire précéder la signature de la mention manuscrite* *« Lu et approuvé »*	[redacted]